

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 juillet 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

### N° 2024/109

**Transfert n°1 à la Métropole Aix-Marseille Provence des biens « véhicules et matériels » suite au transfert des compétences « voirie et espaces publics » au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire.**

**Présents :** F. ARNOULD – R.M. BREYSSE – L. D'ALES-BOSCAUD - C. HUGUES – J-C. LAURENS P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – A. MUNICH - C. PANDOLFI – M. PERONNET – D. PETIT – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD - E. VIARDOT – A. ZUILI

**Absent :** A.C. CHAFINO-BIERREN

**Procurations :** D. BUSELLI à R.M. BREYSSE – F. CARBONELL à C. RUIZ – R. CARTA à P. LEANDRI – J.B. GILIBERTI à G. LETTIG – C. MOYNAULT à T. MAZEL – G. RAILLON à P. REBOUL G. RAYNAUD-BREMOND à M. PERONNET

**Date de la convocation :** Vendredi 28 juin 2024

**Secrétaire de Séance :** Madame Lise D'ALES-BOSCAUD

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS et en particulier son article 181, la répartition des compétences entre la Métropole et ses communes membres a été modifiée.

Par délibérations combinées n°2022/194 du 12 décembre 2022 de la Commune de Grans et n°FBPA-001-12907/22/CM du 15 décembre 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, les compétences « voirie et espaces publics », reconnues d'intérêt métropolitain, sont transférées définitivement à compter du 1er janvier 2024 à la Métropole.

Afin d'assurer la continuité du service, une convention de gestion n° Z230035COV a été conclue entre la Métropole et la Commune de Grans pour l'année 2023.

Il convient par conséquent de transférer à la Métropole Aix-Marseille-Provence, dans un premier temps, les biens listés dans l'annexe jointe, ces biens étant nécessaires à l'exercice des compétences transférées et :

- d'arrêter à la date du 31 décembre 2023 les montants à transférer,
- de définir une valeur résiduelle à cette même date,
- de demander à Monsieur le Trésorier de bien vouloir procéder aux écritures d'ordre non budgétaires.

Lors d'un prochain conseil municipal, il conviendra de transférer (hors véhicules et matériels utiles aux besoins du service visés ce jour) l'ensembles des biens relatifs à ces compétences.

Le Conseil Municipal, à la majorité, (2 ABSTENTIONS : P.REBOUL + procuration G.RAILLON), l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

- ☞ Approuve le transfert n°1 auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence des biens « véhicules et matériels » utiles au bon fonctionnement du service listés dans l'annexe jointe, relatifs aux compétences « voirie et espaces publics », pour une valeur totale d'acquisition de 439263,37 €, une valeur nette comptable de 63570,72 € ainsi qu'une valeur résiduelle totale de 58273,00 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- ☞ Approuve le transfert de la subvention d'équipement de la balayeuse pour un montant global brut de 60525,00 € et une valeur nette comptable globale de 60525,00 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- ☞ Autorise les services de la Commune de Grans à procéder à la sortie des biens « véhicules et matériels » utiles aux besoins du service figurants à l'inventaire, et propose à la Métropole Aix-Marseille-Provence de procéder à l'intégration de ces biens tel que décrits dans l'annexe jointe au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- ☞ Demande à Monsieur le Trésorier de passer les écritures comptables en application des règles fixées par l'instruction budgétaire M57.

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 juillet 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28

### N° 2024/109

Transfert n°1 à la  
Métropole Aix-Marseille  
Provence des biens  
« véhicules et matériels »  
suite au transfert des  
compétences « voirie et  
espaces publics » au 1<sup>er</sup>  
janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire.**

**Présents** : F. ARNOULD – R-M. BREYSSE – L. D'ALES-BOSCAUD - C. HUGUES – J-C. LAURENS  
P. LEANDRI – G. LETTIG – M. LIAUZUN – T. MAZEL – A. MUNICH - C. PANDOLFI – M. PERONNET  
– D. PETIT – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-  
SERODINE – P. VARLOUD - E. VIARDOT – A. ZUILI

**Absent** : A.C. CHAFINO-BIERREN

**Procurations** : D. BUSELLI à R.M. BREYSSE – F. CARBONELL à C. RUIZ – R. CARTA à P. LEANDRI  
– J.B. GILIBERTI à G. LETTIG – C. MOYNAULT à T. MAZEL – G. RAILLON à P. REBOUL

G. RAYNAUD-BREMOND à M. PERONNET

**Date de la convocation** : Vendredi 28 juin 2024

**Secrétaire de Séance** : Madame Lise D'ALES-BOSCAUD

- ☞ Indique qu'une nouvelle délibération sera prise ultérieurement afin de permettre le transfert (hors biens véhicules et matériels utiles au bon fonctionnement du service) de l'ensemble des biens entrant dans les compétences « voirie et espaces publics »
- ☞ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérécourts citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecourts.fr/>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,  
Le Maire, Philippe LEANDRI

Le secrétaire de séance,  
Lise D'ALES-BOSCAUD



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 08/07/2024



ID : 013-211300447-20240704-DEL\_2024\_109-DE

							au 31/12/2023		
Dénomination	Immat / série	N° inventaire	Date d'acquis°	valeur d'acquisition	durée amortis	Cumul amortis.	VNC	Valeur Résiduelle	
Renault Kangoo benne 120105 km	AN 198 AV	10 028 00933 VEH P1424	14/06/10	26137,64	10	26137,64	0	7000	
Renault Kangoo 81864 km	754 YZ 13	02 052 02213 VEH 04P1198	31/12/02	10000,00	5	10000,00	0	2000	
Jonh Deere M5720 6042 Heures	DZ 887 DK	Aucun	01/01/16	dotation SAN	0	0	0	43273	
Epareuse Prodigia 50	Aucun	Aucun	01/01/16	dotation SAN	0	0	0	5000	
Balayeuse CityCat 29984 Km / 5371 Heures.	TEBC52AF1 JKV08015	18 974 MAT P2413	28/09/18	161400,00	8	100875,00	60525,00		
Renault Clio	AJ 752 ZF	Aucun	26/10/09	dotation SAN	0	0	0	1000	
Renault Clio	CQ 888 DT	08 001 00300 VEH P1322	07/06/06	13900,00	7	13900,00	0	0	
Renault Master	AJ 829 ZF	Aucun	08/04/04	dotation SAN	0	0	0	0	
Renault Master 5 Places	EC 326 CL	16 698 MAT P2210	26/06/16	3444,10	6	3444,10	0	0	
Balayeuse RAVO	Aucun	09 008 00981 VEH P1378 n° Actif 2009- 1378	26/05/09	137456,28	0	0	0	0	
Balayeuse ECO 360	Aucun	16 599 MAT P2139	28/06/16	78601,26	4	78601,26	0	0	
STATION STOCKAGE + DISTRIBUTION FUEL/GASOIL	Aucun	12 092 01948 MAT P1589	21/08/201 2	2 545,09	15	1 866,37	678,72	0	
Batterie 40V MAKITA N° 3	6815 Y	22 0151 MAT	27/05/22	1439,00	15	0	1439,00	0	
Chargeur batterie 40V Makita									
Bec souffleur MAKITA N° 3	2751 Y								
SOUFFLEUR PELLENC +BAT.	56T 50206	16 510 MAT P2065	29/01/16	2412,00	6	2412,00	0	0	
SOUFFLEUR ECHO EC255ES	P 12-25C / V-0247	22 0253 MAT	17/11/22	349,00	15	0	349,000	0	
Débroussailleuse ECHO SRM 3021 TESU	526 31A 8HA3/ P V-0243	22 0254 MAT	17/11/22	579,00	15	0	579,00	0	
Coupe bordure ECHO SRM300	370 389 16	Aucun	16/11/17	500,00	0	0	0	0	
Coupe bordure ECHO SRM300	370 389 29	Aucun	16/11/17	500,00	0	0	0	0	
<b>TOTAUX</b>				<b>439263,37</b>		<b>237236,37</b>	<b>63570,72</b>	<b>58273</b>	